



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro du 18 du 27 mars 2017

Inspecteurs Divisionnaires  
CAPN n°1 à 3 du 14 mars 2017

**Mutations et nominations 2<sup>ème</sup> semestre 2017  
des chefs de service comptable de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories (postes C1)**

## « Les chaises musicales au top les promotions font flop »

La CAPN conjointe n°1 à 3 s'est réunie le mardi 14 mars 2017 après-midi, afin d'émettre un avis sur le projet de mouvement établi par l'administration sur les postes comptables C1.

Dès la déclaration liminaire (voir ci-dessous), les élus **F.O.-DGFIP** de la CAPN n°3 des IDiv HC ont tenu à dénoncer, sur fond de débat électoral, la politique de la DGFIP visant à préparer le terrain à de futures suppressions d'emplois. Le fait de centraliser et/ou de privatiser les unes après les autres nos missions, entraînera à terme la fermeture de quasiment tous les postes comptables pour n'en laisser qu'un ou deux par DDFIP.

**F.O.-DGFIP** réclame toujours la cartographie en cours et à venir des restructurations tant au niveau local que national. De plus, avec la mise en œuvre des quotas, **F.O.-DGFIP** dénonce l'effet d'éviction des IDiv HC en promotion sur des postes CSC 3 HEA et le grippage des PSP (Promotions Sur Place). Même s'il est toujours intéressant de rappeler l'action de **F.O.-DGFIP** qui a permis le décrantage du quota IDiv de 10 % à 30 % et celui des IP de 5 % à 10 % sur les HEA. Il est à noter que le quota des AFIPA (60 %) à l'accès aux postes de CSC3 bloque la fluidité puisque ces derniers priment les autres grades en y accédant plus jeunes et en y restant, de fait, bien plus longtemps.

### Compte rendu des points forts de cette CAPN

#### Faits marquants et éléments chiffrés de cette CAPN :

Lors de cette CAPN, grâce à l'action des représentants des personnels, dont les élus **F.O.-DGFIP**, la Présidente a accepté d'utiliser à titre dérogatoire le quota des Promotions Sur Place non utilisé par les autres grades (AFIPA et IP) pour effectuer un report en cascade sur le contingent des IDiv. Les élus **F.O.-DGFIP** ont exprimé leur satisfaction suite à cette souplesse de traitement dans les règles de gestion. Ceci a permis à 8 collègues d'être promus (6 1015, 1 HEA-1, 1 HEB) au stade du mouvement définitif.

Le mouvement 2017-2 était important, suite à de nombreux départs à la retraite, mais **F.O.-DGFIP** déplore un nombre de promotions bien insuffisant.

- 1 033 demandes d'AFIPA, IPFIP et IDIV HC à ce mouvement, contre 1 174 au mouvement 2017-1 et 940 au 2016-2 ;
- 27 935 vœux au mouvement 2017-2 contre 30 067 au 2017-1 et 26 200 au 2016-2 ;
- 49 mutations à équivalence contre 41 au 2017-1 et 18 au 2016-2. Elles permettent à 41 cadres d'exercer leur priorité absolue pour se repositionner sur un poste du niveau qu'ils occupaient avant reclassement ;
- les promotions (détaillées dans le tableau ci-après) sont au nombre de 96 (y compris PSP et postes sensibles hors quota) contre 113 au 2017-1 et 52 au 2016-2.

◆ Aucune vacance ne subsiste à l'issue des différents mouvements de promotion.

### DÉTAIL DES PROMOTIONS DU MOUVEMENT 2017-2

|   | TOTAL     | AFIP     | AFIPA     | IP       | IDIV ex IP | IDIV HC   |
|---|-----------|----------|-----------|----------|------------|-----------|
| <b>HEC</b>                              |           |          |           |          |            |           |
| Promotions hors PSP                     | 6         | 5        | 1         |          |            |           |
| PSP HEC                                 | 0         |          |           |          |            |           |
| <b>HEB</b>                              |           |          |           |          |            |           |
| Promotions hors PSP                     | 6         |          | 5         |          |            | 1         |
| Promotions hors quota                   | 4         |          | 3         |          |            | 1         |
| PSP HEB                                 | 9         |          | 5         |          |            | 4         |
| <b>HEA 3</b>                            |           |          |           |          |            |           |
| Promotions hors PSP                     | 18        |          | 11        |          | 2          | 5         |
| Promotions hors quota                   | 3         |          | 1         |          | 1          | 1         |
| PSP HEA                                 | 6         |          |           | 1        | 4          | 1         |
| <b>HEA-1 (ex 1040)</b>                  |           |          |           |          |            |           |
| Promotions hors PSP                     | 16        |          | 5         | 2        | 6          | 3         |
| Promotions hors quota                   | 0         |          |           |          |            |           |
| PSP HEA-1                               | 10        |          |           | 2        | 6          | 2         |
| <b>1015</b>                             |           |          |           |          |            |           |
| Promotions hors PSP                     | 7         |          | 2         | 1        | 2          | 2         |
| Promotions hors quota                   | 1         |          |           |          |            | 1         |
| PSP 1015                                | 10        |          |           | 1        |            | 9         |
| <b>Sous-totaux</b>                      |           |          |           |          |            |           |
| <i>Sous-total promotions hors PSP</i>   | <b>53</b> | 5        | 24        | 3        | 10         | 11        |
| <i>Sous-total promotions hors quota</i> | <b>8</b>  |          | 4         |          | 1          | 3         |
| <i>Sous-total PSP</i>                   | <b>35</b> |          | 5         | 4        | 10         | 16        |
| <b>TOTAL PROMOTIONS</b>                 | <b>96</b> | <b>5</b> | <b>33</b> | <b>7</b> | <b>21</b>  | <b>30</b> |

Cette CAPN des cadres en statut d'emploi de chef de service comptable reflète bien le grippage de ce mouvement, tant au niveau des promotions à l'ancienneté ou sur place (soumis à quota) qu'au niveau des mutations et des réintégrations.

Face aux multiples restructurations, les cadres devant se repositionner sont face à un exercice de plus en plus périlleux qui débouche trop souvent, et de plus en plus, sur des affectations en surnombre en Direction ou désignés pour la gestion d'intérim de postes gelés.

Seuls 7 IDiv sont promus sur des HEA3 (5 en promotion par mobilité, 1 sur poste sensible, 1 en PSP).

Suite aux demandes des différentes Organisations Syndicales, la Sous-Directrice RH 1 - Mme PELATA - Présidente de cette CAPN, a « relayé » les réponses suivantes :

◆ les suppressions d'emplois : elle a indiqué sans ambages : « ce n'est pas un objectif c'est une conséquence », phrase que Mme PELATA avait déjà formulée lors de la dernière CAPN du mouvement des C1 - 2017-1.

- ◆ Les restructurations engendrant des reclassements des postes : « sont liées au contexte économique. Face à cette double conjonction (contexte économique/reclassement), les cadres, « charpente de la DGFIP » devront s'adapter et se remotiver ». Fermez le ban !
- ◆ Les règles de gestion des A + : « Le sujet de PPCR est pratiquement tranché puisqu'on est arrivé à trouver un équilibre qui va permettre aux cadres de se projeter selon qu'ils auront effectué une carrière courte ou une carrière longue ». Le sujet va être étudié lors GT du 2 mai prochain.
- ◆ L'accès aux HEC : « L'Administration a de plus en plus de mal à convaincre les AFiP de postuler sur des HEC. La Direction Générale, ayant la volonté de combler tous les postes, a décidé d'ouvrir un nouveau cycle permettant de nommer un AFIPA par anticipation.
- ◆ les IDiv ex-IP : « le sujet est derrière nous et le dossier ne sera pas ré-ouvert, aussi aucun espoir n'est à attendre ».
- ◆ AFiP en fin de carrière : « cette promotion à titre personnel n'a concerné qu'un nombre très restreint d'IDiv HC. Notre Directeur Général n'est pas « fan » donc le sujet est clos et ne sera pas ré-ouvert ».
- ◆ RIFSEEP : Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seuls les géomètres seront concernés, les autres cadres le seront au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce décalage étant lié à la bascule sous SIRHIUS.
- ◆ Les priorités absolues : En entrée de mouvement, 204 cadres-sont concernés ; à l'issue il reste 137 collègues qui n'ont pas pu se repositionner. Donc, c'est au total 67 collègues qui ont trouvé une solution dans ce mouvement.
- ◆ la non-saturation des quotas : la Présidente est favorable pour débloquer une situation fermée et sans déroger aux règles de gestion, afin de laisser monter des cadres prioritaires. Ainsi, a-t-elle proposé qu'un poste HEC non pourvu par un AFIP soit attribué à un AFIPA à ce mouvement.

Face aux propos ci-dessus, **F.O.-DGFIP**, s'est longuement exprimé pour montrer sa divergence d'appréciation.

Lors du vote de la CAP, les élus de **F.O.-DGFIP** ont fait le choix de l'abstention afin de dénoncer la maigreur du mouvement et le peu d'avancées obtenues.

#### Les élus **F.O.-DGFIP**

Titulaire : Jean-François PAS - Suppléant : Hubert BROTHIER



### Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'objet de cette CAPN, nous souhaiterions revenir sur le contexte national et plus particulièrement le débat pré-électoral.

En effet plusieurs candidats, dans leur programme, ne cessent de focaliser l'attention sur le nombre d'agents de la Fonction Publique afin de dégager un volant financier.

Alors même, que la politique du futur gouvernement n'est pas encore connue, la DGFIP continue sa course effrénée aux suppressions d'emplois et de postes comptables. La DG justifie la réduction des effectifs au motif de gains de productivité, obtenus notamment avec la « full démat » et la facturation électronique.

Quelle farce !

**F.O.-DGFIP** n'a jamais été opposé à la modernisation des process si elle permet aux agents de consacrer

du temps à des tâches qualitatives, délaissées aujourd'hui, faute de personnel.

L'autre méthode pour justifier les baisses d'effectifs liées aux fermetures de postes consiste en un « copier-coller » de la concentration du maillage territorial, basée sur la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), qui accélère la fusion des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

À ce titre, nous revendiquons, à nouveau, la communication de la cartographie nationale et locale complète en cours et à venir des restructurations (Adaptation des Structures du Réseau).

Autre action qui guide la politique de l'Administration, la centralisation à outrance qui aboutit au regroupement d'une mission sur un seul site.

Le Prélèvement A la Source (PAS) illustre bien cette stratégie. Ainsi, c'est la DDFiP de Haute-Vienne qui sera l'unique comptable en matière de recouvrement des acomptes d'IR et des prélèvements sociaux.

Le PAS ne serait-il pas également le début d'une privatisation de la collecte des données ?

**F.O.-DGFIP** dénonce cette privatisation du recouvrement amiable de l'IR qui aura des répercussions sur les effectifs des SIP et SIE mettant en péril cette prérogative régaliennne.

La concentration, est également le fil rouge qui guide la création de Centres, des plateformes et pôles divers. Le terme « Centres de Services » est mis à toutes les sauces :

C S Partagé

C S Ressources Humaine

C S Ressources Budgétaire

**F.O.-DGFIP** dénonce l'instauration de cette nouvelle stratégie de délocalisation-centralisation de mission avec comme objectif prioritaire la suppression d'emplois.

Ces restructurations sont au cœur de cette CAPN à travers les effets induits sur les cadres positionnés sur un siège éjectable et qui bénéficient d'une priorité absolue pour se repositionner à équivalence.

Le grippage du système est préoccupant, les priorités absolues ne trouvant pas toutes une nouvelle chaise. Nous attendons de votre part un bilan.

Le dispositif de promotion de fin de carrière à AFIP qui pourrait être une porte de sortie pour nombre de collègues n'a pas encore été reconduit depuis mars 2015, bien qu'il existe toujours statutairement.

Permettez-nous de revenir également sur l'accès en promotion aux postes CSC3 HEA pour les IDIV HC. En effet, la mécanique d'éviction des IDIV HC des postes CSC3-HEA est toujours active sous l'effet combiné des quotas flux (3 IDIV HC entrants sur CSC3-HEA pour 10 sortants) et des âges d'entrée comparés des AFIPA et des IDIV HC.

Concernant cette CAPN, **F.O.-DGFIP** déplore à nouveau que nos demandes récurrentes sur les fiches de poste restent insatisfaites, en particulier de voir mentionnés les nom et grade du titulaire du poste et sa date de sortie éventuelle.

Sur ces mêmes fiches, le nom patronymique est indiqué mais pas le nom d'usage qui, pour les femmes mariées, est nécessaire, comme sur les autres documents fournis. Pour les élus en CAPN, c'est une perte de temps conséquente dans la préparation des dossiers, temps d'autant plus compté qu'il a été réduit.

Nous vous demandons aussi la liste des CV des candidats aux postes sensibles ainsi que les avis des directeurs. Vous devez cette transparence aux représentants des personnels que nous sommes.

**F.O.-DGFIP** dénonce une fois de plus l'aberration selon laquelle l'accès en PSP aux CSC4 HEA-1 n'est ouvert qu'aux CSC5 ex-1015 alors que l'une des deux filières était dépourvue de ce type de poste.

**F.O.-DGFIP** réaffirme sa revendication d'une PSP possible de C2 à CSC4 et aussi à CSC3.

**F.O.-DGFIP** vous réitère sa demande d'un traitement des promotions par cycle de 10 mouvements sur lesquels s'appliqueraient les quotas et non l'application en une seule fois du quota sur la totalité du mouvement.

De cette façon, les IDIV HC ne devraient plus se contenter des fonds de cuve !

En conclusion, beaucoup d'incertitudes liées aux restructurations incessantes, aux propositions PPCR qui démoralisent nos collègues IDIV.

La proposition d'un échelon spécial bloqué à 1015 brut et contingenté ne nous satisfait toujours pas, **F.O.-DGFIP** revendique depuis le début des discussions un indice sommital à 1 027 brut non contingenté.

La stratégie de réduction d'emplois et de centralisation des missions aura nécessairement un impact sur tous les postes comptables et en particulier les C1. De ce fait les chefs de services comptables C1 verront progressivement leur perspective de carrière disparaître.

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÊL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**